



À QUOI BON DES PÉTITIONS ?

Dans sa collection « A quoi bon ? », après avoir questionné l'utilité des gazons, des ministres de l'écologie, des motos, des sondages, des ronds-points, du sénat, des préfets, des déterreurs de blaireaux et des agri-terroristes, l'Echo des Terriers s'intéresse aujourd'hui aux pétitions.

Oui chers amis lecteurs, n'est-il pas temps après toutes ces années de se demander à quoi sert une pétition ?

Il y eut celles en papier que nous portions sur les marchés et dans les rues dans les années 70, et jusqu'aux années 80 où nous allâmes jusqu'à récolter plus de 1 million de signatures pour défendre Natura 2000 lorsqu'un premier ministre, droit dans ses bottes, lui opposait une fin de non-recevoir (c'était avant qu'il ne fasse son pèlerinage au Québec et nous revienne marchant sur les eaux, convaincu des vertus de l'écologie). Vous avez la « réf » ?

Rappelez-vous les heures passées à compter le nombre de lignes, donc de signatures ; à essayer de repérer les doublons. La pétition dans la rue n'a plus le même succès :

<https://www.youtube.com/watch?v=ewX5bQ0OZYM>

Aujourd'hui les pétitions fleurissent sur le web comme une poussée de giroflles par une fin de printemps pluvieuse. Si ça continue il va finir par y avoir plus de pétitions que de signataires.

Heureusement, de nombreux sites aident tout un chacun (et surtout n'importe qui) à partager ses revendications y compris les plus farfelues avec le plus grand nombre, et plus souvent le plus petit.

Les plus connus sont Chance.org et Avaaz.org https://www.change.org/start-a-petition/intro?lang=fr&started_flow=true

https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/

Mais il y en a bien d'autres qui se vantent d'être plus vertueuses les unes que les autres. Comme :

<https://www.petitionenligne.fr/faire-une-petition>

<https://www.onparticipe.fr/petitions/landing>

<https://www.openpetition.eu/fr/ratgeber/1-start>

Il y a même des sites qui vous expliquent les règles et moyens pour déposer une pétition :

<https://luttelocales.fr/communiquer/faire-une-petition/>

<https://www.consultvox.co/blog/faire-une-petition/>

On est en droit de s'interroger sur les vertus des pétitions, malgré ce que peut en dire Handicap International, ONG remarquable dans bien des domaines et activités <https://www.handicap-international.fr/fr/blog-solidarite/fonctionnement-des-ong/a-quoi-sert-petition>

Nous resterons dans le domaine de la protection de la nature qui nous intéresse et sur lequel nous concentrons tous nos efforts.

La pétition est un moyen d'interpeller les pouvoirs publics en mobilisant le plus grand nombre. Son initiative peut être individuelle mais aussi collective, par des groupes de citoyens réunis sous forme de syndicat ou d'association par exemple. Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) s'est organisé pour recevoir des pétitions <https://www.lecese.fr/petitions-citoyennes/petitions-mode-demploi> tout comme l'Assemblée Nationale <https://petitions.assemblee-nationale.fr/?locale=fr> et le Sénat <https://petitions.senat.fr/>

Devant le CESE, vous disposez d'un an pour recueillir 150.000 signatures. Après quoi, si votre demande ne fait pas déjà l'objet d'un projet de loi, et que le Bureau du CESE l'accepte (il a un mois pour se prononcer), le Conseil rend un rapport sur le sujet soulevé dans un délai de six mois.

Les rapports déjà rendus suite à des saisines citoyennes sont structurés en cinq chapitres :



Prenons presque au hasard le bien-être animal pour reconnaître que... le travail et la restitution sont de bon niveau <https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-enjeux-relatifs-aux-conditions-delevage-de-transport-et-dabattage-en-matiere-de-bien-etre-animal-bea> Comme la plupart des rapports celui-ci ira caler une armoire place d'Iéna, mais ce n'est pas le sujet.

Non, ce qui est intéressant c'est de voir le nombre d'initiatives en cours et, surtout, le nombre de signataires. La pétition qui recueille le plus grand nombre de signataires, à savoir 1189 sur les 150.000 requises (même pas 1% de l'objectif) demande la « refondation de la démocratie » rien que ça. Plusieurs pétitions ne recueillent aucune signature, même pas de la part de ceux qui les ont déposées... Une pétition pour abolir la chasse le dimanche recueille... 12 signatures. Notre bon sénateur Duplomb mobilise 9 personnes seulement contre son projet mortifère contre la nature (eh oui les mêmes sujets donnent lieu à plusieurs pétitions sur plusieurs sites, diluant les efforts). La moyenne des signataires des 51 pétitions dans les tuyaux est de 38. Mais les $\frac{3}{4}$ et quelques ne dépassent pas les 10 signataires y compris celle demandant la suppression du Sénat.

L'Assemblée nationale est moins exigeante en nombre de signataires, 100.000 « seulement ». La pétition prend alors le chemin d'une commission thématique qui désigne son rapporteur qui décide de son propre chef si la question mérite débat ou non en commission. Voire en assemblée plénière lorsque 500.000 signatures sont recueillies, comme ce fut le cas pour la loi Duplomb.



Il y a près de 1500 pétitions déposées sur le site de l'Assemblée nationale. Les Français ne manquent pas d'imagination. De celui qui « propose comme nom au prochain porte-avions français le dernier grand général français " le général Marcel Bigeard " à l'obligation d'installation de cendriers dans les voitures en passant par la fixation d'un âge limite de 70 ans pour se présenter à une élection.

Comme devant le CESE, la très grande majorité des pétitions ne dépasse pas 10 signataires ou au mieux 100. L'une des plus importantes, avec 46.658 signatures est une initiative contre le projet de loi d'aide à mourir.

Rien ne semble permettre sur le site de l'Assemblée de retrouver les pétitions qui ont atteint, voire dépassé les 100.000 signatures. A croire qu'il n'y en a pas. Une seule est identifiable car elle a explosé le plafond et fait grand bruit : c'est celle initiée par une inconnue, Eléonore PATTERY qui, à 23 ans, a rassemblé plus de 2 millions de signatures contre la loi dite « Duplomb »



<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-3014>

Cette mobilisation sans précédent a abouti à... un débat sans vote à l'Assemblée nationale en février 2026 <https://www.vie-publique.fr/en-bref/299627-petition-loi-duplomb-debat-lassemblee-nationale-le-11-fevrier-2026> Tout ça pour ça. Si le législateur a dû revoir sa copie, c'est que le Conseil Constitutionnel l'a partiellement censuré. Aussi, et sans attendre le débat à l'Assemblée nationale, le sénateur Duplomb avait reposé une proposition de loi pour faire passer la ré autorisation de l'acétamipride.

Les modalités de dépôt et issues réservées aux pétitions devant le Sénat sont à peu près identiques. Lorsque 100 000 signatures ont pu être rassemblées dans un délai de 6 mois, c'est la Conférence des Présidents qui décide seule des suites à lui donner sans avoir à s'en justifier et sans possibilité de recours. Le nombre de pétitions en ligne n'est que de 44, sans possibilité de retrouver les pétitions plus anciennes, y compris les quelques rares qui ont dépassé les 100.000 signatures <https://petitions.senat.fr/initiatives>

Prenons l'exemple de celle contre le déterrage des blaireaux qui avait recueilli 104.745 signatures en 2022 : impossible à retrouver sur le site même avec un mot-clé :



L'Echo des Terriers a remis la main dessus ici : <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1012> Lors de sa réunion du mercredi 21 septembre 2022, la Conférence des Présidents a décidé de renvoyer cette pétition à la commission... des affaires économiques ! Ben voyons, pourquoi pas celle des affaires étrangères et de la défense ? Et d'en confier le pilotage à un certain Pierre Cuypers, sénateur pro chasse qui rendra un rapport à charge, aussi neutre et objectif que celui rendu par un certain Charles Alloncle, rapporteur de la récente mission sur l'audiovisuel

<https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/au-senat-un-rapport-sur-les-blaireaux-biaise-au-profit-des-chasseurs>

Circulez, il n'y a rien à voir !

Que ce soit sur les sites ouverts par des institutions publiques ou des sites privés, certaines revendications frisent le ridicule. Comme ces 693 signataires qui s'indignent contre la circulaire de la Fédération Royale Marocaine de Golf qui croyait pouvoir imposer le recours obligatoire aux caddies pour toutes les parties jouées...

https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/federation_royale_marocaine_de_golf_non_a_l_obligation_du_caddie_au_maroc_pour_la_liberte_de_choix_et_la_perennite_du_golf/

Les buralistes ont leur avis sur cette pétition pour interdire le tabac en France :

Buralistes En Colere
22 juillet 2025 · 🌐

Allez la mode des pétitions débiles est lancée !
Plus c'est con, et plus t'as de chance qu'on parle de toi....

PÉTITIONS.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR
PÉTITION POUR L'INTERDICTION DU TABAC EN FRANCE : ASSEZ DE MORTS ÉVITABLES ! - PÉTITION POUR L'INTERDICTION DU TABAC EN FRANCE : ASSEZ DE...

Une pétition exige ce qu'une autre condamne. Le même sujet revient régulièrement et via plusieurs supports, pour des résultats la plupart du temps ridicules. Prenons au hasard la revendication légitime d'arrêter de détruire systématiquement les renards.

La plus récente, initiée par l'ASPAS et présentée comme une « action inédite », n'a pas dépassé les 60.000 signatures, ce qui est déjà honorable mais ne donnera même pas l'occasion à l'Assemblée

nationale de faire semblant de s'attaquer au problème <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-4583>



Association Protection des Animaux Sauvages

<https://www.aspas-nature.org> › letat-faillit-laspas-agit-lan... ⋮

lancement d'une action inédite pour les renards

En 2026, celle-ci a recueilli 24.443 signatures <https://lareleveetlapeste.fr/petitions/le-renard-roux-ne-doit-plus-etre-consideré-comme-un-nuisible/>

En 2025 il y avait déjà eu <https://www.polegrandspredateurs.org/2025/11/28/petition-retirer-le-renard-de-la-liste-des-esod-site-assemblee-nationale/>

En voici une avec 5578 signataires <https://www.mypetition.org/petition/animaux/changement-statut-juridique-renard/11372>

<https://www.30millionsdamis.fr/jagis/signer-la-petition/je-signe/41-interdisons-la-venerie-sous-terre/>

Ici 45.000 <https://www.change.org/p/arr%C3%AAtons-le-massacre-des-renards>

Là 36.000 <https://www.mypetition.org/petition/animaux/pour-la-protection-des-renards/241595>

Oui certains sites relancent les mêmes pétitions année après année.

<https://www.terrevivante.org/contenu/une-petition-pour-sauver-les-animaux-consideres-comme-nuisibles-par-la-loi/> etc. etc.

Il y en a autant contre la destruction des blaireaux ou pour un dimanche sans chasse avec le succès qu'on leur connaît.

Si on se résume, il y a des milliers de pétitions, certaines sur le même thème, parfois antagonistes. On y retrouve des causes sérieuses et légitimes, du mondial au local, de l'intérêt général à l'intérêt particulier. Tandis qu'un certain nombre d'entre elles, pour ne pas dire un nombre certain, sont farfelues.

Elles fleurissent dans un flot continu quand leurs aînées sont à peine fanées. Aucune mémoire, aucune cohérence. La plupart ne recueillent que quelques signatures. Le Sénat et l'Assemblée nationale qui offrent la possibilité de les interpeller ont mis la barre tellement haut, au moins 100.000 signatures, qu'elles n'ont quasi aucune demande qui aboutisse. Et quand c'est le cas, elles s'assoient dessus.

Reconnaissons leur néanmoins deux utilités : les ONG y trouvent un moyen de communication donc de lisibilité, et de mobilisation de leurs troupes. Des citoyens y trouvent un moyen d'expression de leurs revendications et humeurs, véritable soupape de sécurité. Une troisième utilité ? Ah oui nous faire rire avec les Inconnus <https://www.facebook.com/LesInconnusOfficiel/videos/une-p%C3%A9tition-de-la-plus-haute-importance-/1084668999454561/>

Et si la pétition n'était finalement qu'un moyen efficace pour... ne rien changer du tout ? Juste une soupape sur la cocotte de la démocratie en pleine ébullition ?

Notre rubrique des « Les cons ça ose tout... » : la politique du gouvernement en matière d'écologie enfin résumée sur le terrain.



Photo Xavier Pedel

Il s'agit de la sécurisation d'une falaise dans un épingle de la route de Ste Enimie. « Aux quatre coins de la Lozère qu'on va la retrouver la biodiversité, façon puzzle ! »

Brèves de terriers :

Marta la fouine : « *Les gens consultent de plus en plus les sites météo. Et pourtant j'ai vu qu'ils sont de moins en moins fiables* ».

Blaise : « *Qui ça les gens ?* »

Marta : « *Non les sites météo ! J'ai lu ça dans la revue « 6 millions de mustélidés »* »

<https://www.60millions-mag.com/high-tech-internet/article/previsions-meteo-pourquoi-vos-applis-se-trompent-si-souvent-20250507/> »

Blaise : « *C'est normal chaque fois qu'ils le font, ils consomment de l'électricité et font tourner les data centers* »

Marta : « *Et alors ?* »

Blaise : « *Alors c'est forcément en partie de l'énergie carbonée qui détraque le temps* »

Marta : « *Tu as lu ça où ?* »

Blaise : « *Sur Internet* » <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/sites-internet-attention-a-votre-consommation-electrique-1547/>

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Meles meles est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.